

ORGANISATION 2024-2028

Le Conseil d'Administration de la Ligue définit la politique de la Ligue.

(Extrait des Statuts : Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Ligue. Il exerce ses attributions dans la limite de l'objet social et sous réserve des prérogatives expressément attribuées, par les présents Statuts, à l'Assemblée Générale.

Plus particulièrement, le Conseil d'Administration :

- *suit l'exécution du budget ;*
- *exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas expressément à un autre organe de la Ligue ;*
- *statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements ;*
- *peut instituer des commissions dont il nomme les membres et en désigne le président. Leurs attributions sont précisées dans le règlement Intérieur ou dans les règlements généraux de la Ligue; -élit en son sein les membres du Bureau;*
- *peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de Statuts et Règlements, sauf en matière disciplinaire. Les décisions du Comité réformant celles des Commissions doivent être motivées.*

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux commissions instituées).

Chacun des membres du Conseil d'Administration est engagé, investi et porte au moins un dossier. L'objectif est de travailler véritablement en équipe.

Le Bureau

(Extrait des Statuts : Le Bureau est compétent pour :

- *gérer les affaires courantes,*
- *traiter les affaires urgentes ;*
- *et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Conseil d'Administration.*

Le Bureau administre et gère la Ligue sous le contrôle du Conseil d'Administration auquel il rend compte de son activité. A ce titre, il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le Conseil d'Administration)

Le Bureau et de manière générale, exerce toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Conseil d'Administration.

Le Bureau est composé de 15 personnes, 8 membres de la liste et les 7 Présidents de District

Pour la Ligue :

- 1- Daniel FONTENIAUD – Président**
- 2- Jean-François GONDELLIER – Président Délégué en charge des Finances**
- 3- Antoine DE PANDIS – Secrétaire Général**
- 4- Nicolas VUILLEMIN – Vice-Président en charge du Pôle Sportif et Technique**
- 5- Chakib AOUIDAT – Vice-Président en charge du Pôle Engagement et Service aux Clubs**
- 6- Thierry WANIART – Trésorier Adjoint**
- 7- Clément BRUOT – Responsable Pôle IR2F**
- 8- Christophe BIDAL – Responsable Pôle Développement**

Proposition de 9 Pôles : Présidence – Finances - Secrétariat Général et Juridique – Ressources Humaines – Sportif et Technique – Engagement et Service aux Clubs – Emploi Formation – Développement - Arbitrage.

Une organisation en 9 pôles, 38 commissions :

1- Présidence

- Conseil d'Administration
- Bureau du Conseil d'Administration
- Réunions Président de Ligue/Présidents de Districts
- Commission FAFA Equipements et Transports
- Commission Territoriale ANS PSF
- Conseil des Présidents de Clubs
- Ambassadeurs de la Ligue

2- Pôle Finances

Responsabilité et animation des secteurs suivants :

- Finances
- Gestion du site de l'Astragale - Intendance

Commissions :

- Comité de suivi financier
- Comité de gestion du site de l'Astragale

3- Pôle Secrétariat Général et Juridique

Responsabilité du Secrétariat Général

- Gestion administrative : agenda, correspondance, comptes rendus...
- Gestion de l'Assemblée Générale
- Juridique et règlements

Commissions suivantes :

- Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs (Statut de l'Arbitrage - Statut des Educateurs)
- Commission de Discipline et des TIS
- Commission d'Appel
- Commission Médicale

4- Pôle Ressources Humaines

- Cellule RH

5- Pôle Sportif et Technique

5.1- Pôle Sportif

Responsabilité et animation des secteurs suivants :

Gérer tout le domaine sportif, l'ensemble de la gestion des matches et le développement sportif.

Commissions :

- Commission Sportive
- Commission des Terrains et des Installations Sportives
- Commission des Délégués
- Commission Prévention, Médiation, Sécurité
- Commission Futsal et compétitions nouvelles pratiques
- Commission Esprit Sportif et Valeurs Educatives

5-2. Pôle Technique

Responsabilité et animation des secteurs suivants :

Gérer l'ETR, tout le secteur technique, le label et le Pôle Espoir.

Commissions :

- Comité de Pilotage ETR
- Commission Technique Régionale (formation cadre, formation joueur, foot animation, foot féminin, développement des pratiques)
- Commission Développement des Nouvelles Pratiques et Sport Santé
- Commission Labellisation
- Commission du Football en Milieu Scolaire
- Comité de Pilotage du Pôle Espoir

6- Pôle Engagement et Services aux Clubs

Responsabilité de piloter la politique de l'engagement et le service et l'accompagnement des clubs

Commissions :

- Commission de l'Engagement
 - ✓ Comité Lutte contre les violences et les discriminations
 - ✓ Comité Citoyenneté, insertion sociale, inclusion
 - ✓ Comité Mixité
 - ✓ Comité Défis environnementaux
- Commission du Bénévolat
- Comité de Pilotage du Service aux Clubs
- Commission Service aux Clubs/Accompagnement et Structuration des Clubs (dispositifs fédéraux)

7- Pôle Emploi Formation

Responsabilité et animation des secteurs suivants :

- IR2F (Institut Régional de Formation du Football) : Formation des Educateurs, des Arbitres et des Dirigeants
- Gestion de l'IR2F

Commissions :

- Comité de Pilotage de l'IR2F
- Commission Tout Terrain
- Commission Emploi

8- Pôle Développement

Responsabilité et animation des secteurs suivants :

- Communication
- Organisation des manifestations événementielles
- Marketing et Partenariat
- Commercialisation

Commissions :

- Commission Evènementiel
- Commission Marketing Partenariat Commercialisation
- Commission Communication

9- Pôle Arbitrage

Commissions :

- Comité de Pilotage ETRA
- Commission Régionale de l'Arbitrage

Plus des Commissions indépendantes obligatoires :

- Commission Régionale de Contrôle des Clubs
- Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

Le nombre de personnes par commission se situera entre 5 et 8 membres, le nombre optimum se situant à 7. Dans certaines commissions qui ont besoin d'une représentativité territoriale et donc plus de membres pour les plénières, il sera organisé des réunions plénières 2 ou 3 fois maximum par an, les autres réunions pouvant se tenir à 5 personnes.